COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Chers concitoyens,

On dit souvent que les gens sont égoïstes et qu'ils ne s'intéressent plus guère aux autres, cependant, je tiens à saluer un geste héroïque.

Madame Marie-Ange GERARĎIN, par son courage et sa réactivité, en tant que Sauveteur Secouriste du Travail, a sauvé la vie d'un de ses collèques. Lorsqu'elle l'a vu inconscient à côté de sa machine, Madame GE-RĂRDIN n'a pas hésité un seul instant à entamer la réanimation cardiopulmonaire. Ses gestes menés avec une grande précision ont permis de ramener à la vie le collègue victime d'un arrêt cardiaque.

Profitons de cette belle histoire pour rappeler que vous pouvez tous maitriser les gestes qui sauvent. Je vous invite à vous inscrire en Mairie pour programmer une formation prochainement.

Le Maire, Damien GIRARD

Conseil Municipal 16 octobre 2014:

- Convention SIEM
- Ancienne Poste
- Subventions
- Commémoration du 11 Novembre

Convention SIEM:

La commune de Pontfaverger-M. est membre du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

Le SIEM a mis en place, sous forme de convention, l'aide aux communes pour les réponses aux déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

Il se substituera à la commune dans les réponses pour lesquelles il mettra en place un service dédié en interne.

A partir de 2019, l'enregistrement des zones d'implantation des réseaux souterrains d'alimentation de l'éclairage public doit être référencé par le biais d'une cartographie informatisée.

Dans le cadre de cette convention, l'adhésion à la cartographie informatisée sera de 0,50 €/hab/an, à laquelle s'ajouteront une contribution annuelle dite "forfaitaire" de 30 € comprenant la mise à jour des longueurs de réseaux d'éclairage public, ainsi qu'une contribution dite "à l'acte" de $10 \in$, correspondant aux réponses apportées aux DT, DICT et aux déplacements pour détection éventuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les dispositions de la convention SIEM et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux réponses DT-DICT au titre de l'exploitation du réseau d'éclairage public.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 18 voix POUR.

Vie Locale

- Téléthon
- Listes Electorales
- Secrétariat Mairie
- Bibliothèque
- Station Service
- **Promenades Historiques**
- Prévention Cambriolages
- Restauration Scolaire
- Activités Périscolaires
- Saint Nicolas
- Nouveau Commerce
- Mission Locale

Présents au Conseil Municipal:

- AUFFRAY Nathalie
- CHABAUD Mélanie
- FORTIER Éric
- LUBIATO Mikaël
- Absent excusé:

NICOLI Christophe

- **BESSON** Dominique
- CLAUDE Ludovic
- GIRARD Damien

GOUYON Nathalie

- SEVERS Olivier

- BUAT Frédérique
- COURTY Aline
- GIRARD Denis
- SIMONNET Marina

- BRAU François-Xavier DELAVACQUERIE **CERCEAU Sophie**
 - Nathalie
 - D'HAINAUT Cyril
- LECLERC Manuel

INFORMATIONS

Convention SIEM: compétence investissement:

Le SIEM propose l'adhésion à deux options : l'entretien et l'investissement d'une part, et uniquement l'investissement d'autre part. Après présentation des deux options, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il serait avantageux pour la commune de transférer, dans un premier temps, uniquement la partie investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le règlement relatif aux d'exercice de la conditions compétence « Eclairage Public » par le SIEM, et décide d'adhérer à la compétence pour la partie inves-

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents, 18 voix POUR.

Acquisition de l'ancienne Poste de Pontfaverger-M:

La maison située au 1 rue de la République, correspondant à l'ancienne Poste de Pontfaverger-M., est à vendre.

Le bien est situé sur la parcelle AC 114 de 586 m2. Il a été évalué à 140 000 € par le service des Domaines.

Afin d'y réaliser un projet d'intérêt général, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide l'acquisition de la propriété immobilière sise au 1 rue de la République à Pontfaverger-M (AC 114) movennant 140 000 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition d'immeubles ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents, 16 voix POUR, 2 abstentions.

Convention Subventions:

Compte tenu des éléments fournis par les différentes associations et des demandes reçues, le Conseil Municipal décide de fixer, dans le cadre de son budget 2014, les subventions suivantes :

ADMR: 2500 €

Alba Riva (Poule des Champs): 300 €

Amicales des Anciens : 800 €

ANCETM (Association Nationale des Communes avec Emprises de Terrains Militaires): 170 €

Association Amis des Bêtes : 80 €

Association Mémoires des Monts de Champagne :

800 €

Boule Ferrée : 550 €

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale): 14000 €

CLSH (Les Ptites Canailles): 3140 €

Danseuses de la Teranga (Danse africaine): 120 €

Fondation ARC: 200 € Football: 2000 € Galipettes: 400 €

GDAMR, (pour Cinéligue) : 353 € Jeunes Sapeurs Pompiers Warm. : 100 €

Judo: 1200 € Majorettes: 500 €

Mission Locale Rurale : 1671 € (1 € par habitant)

Musique : 2200 €

No Name (Fête de la Musique) : 600 € Secours Populaire Français: 150 €

Tennis: 2000 €

Tennis de table : 1000 €

La commune félicite les associations pour leur investissement dans des manifestations et ou actions (loto, bal, rencontres, concours,...)permettant aux pontfabriciens de mieux les connaître. Grâce à leur engagement les bénévoles contribuent à l'animation de notre village. La commune encourage vivement toutes les associations à s'engager dans cette dynamique collective.

Les prochaines subventions seront dorénavant votées au cours du premier trimestre de l'année civile pour faciliter la mise en place des projets et le fonctionnement des associations.

Commémoration du 11 Novembre avec la chorale des élèves des Cours Moyens

Vous êtes attendus nombreux à la cérémonie du

Mardi 11 novembre 2014

◆Départ du défilé à 11h30 ◆Dépôt de gerbe

Allocutions, sonneries

- ◆Chant par les élèves de CM1 et CM2
- •Retour du cortège place de la mairie
- Distribution de brioches aux enfants
 - Vin d'honneur





TELETHON 2014 Samedi 6 décembre 2014

Les Majorettes de Pontfaverger organisent un bal costumé à la salle des fêtes de Pontfaverger-M à 20h00. Entrée 2 €.

Préparez-vous à participer au concours du plus beau costume... Buvette et petite restauration sur place.

Inscription Listes Electorales

Pour pouvoir voter, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2014.

L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28/02/2015 si leurs formalités de recensement ont été accomplies en Mairie de Pontfaverger-M. Un courrier leur sera envoyé par la Mairie.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une <u>démarche volontaire</u> (à effectuer entre le 30/09/2014 et le 31/12/2014). <u>Toutes les personnes majeures</u> (Français et Ressortissants Européens), jouissant de leurs droits civils et politiques, et qui ne sont pas déjà inscrites sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence <u>doivent solliciter leur inscription</u>, elle n'est pas automatique.

Présentez vous en Mairie avant le Merc. 31 décembre 2014 à 12 heures.

Secrétariat de Mairie

Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h à 12h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Prise de rendez-vous possible au 03.26.48.72.09



Bibliothèque
Ouverte chaque

mardi de 10 h à 12 h mercredi de 14 h à 17 h

jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 et samedi de 10 h à 12 h

Bientôt une Station Service sur la Zone Commerciale

Le fait est devenu assez rare pour être signalé : à l'heure où la distribution de points de carburant disparaît des paysages ruraux, l'ouverture d'une station-service fait presque figure d'évènement. Le futur magasin Intermarché sera bientôt doté



d'une station qui sera ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec paiement automatique.

L'immense cuve de 100 000 litres, destinée à accueillir les différents car-

burants (sans plomb 95 et 98 et gasoil) a été enterrée. Les dates de mise en service prévues devraient donc être respectées pour fin juin 2015, et les pontfabriciens auront un service de proximité de plus à leur disposition, renforçant ainsi l'attractivité de notre village. Des cellules commerciales disponibles pourront accueillir d' autres services absents jusqu'à présent.



ATTENTION! Pour votre santé: vous ne devez surtout pas effectuer de fouilles. Des objets ex-



plosifs peuvent encore être actifs. Prévenez la mairie en cas de découverte inopinée. Pour votre responsabilité juridique : L523-1 du code du patrimoine : «Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser (...) l'histoire, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation de l'INRAP.»

1/ Blockhaus avec 2 entrées, facilement visible mais fortement enterré 2/« Nid de mitrailleuse ». 3/Beau blockhaus (5m X 5m), situé dans le bois. 4/Beau vitrail à gauche dans l'église, il symbolise un « poilu » mourant dans les bras de son collègue qui implore Dieu.

5/ Monument aux morts. C'est la première fois que l'on met un gisant sur la place publique, expression de laviolence de la 1ère guerre mondiale dans ce secteur de la Marne 6/Cimetière allemand, 1 613 soldats allemands tués au cours de la 1ère Guerre Mondiale y ont été inhumés 7/Monument aux Morts de 1870(très rare) dédié aux 11 soldats de Pontfaverger, inauguré le 23/08/1896.



PREVENTION CAMBRIOLAGES

A l'initiative de la Gendarmerie, une réunion s'est tenue le 17 octobre. Plus fréquents à l'entrée de l'automne en raison de l'obscurité, voici des conseils qui peuvent s'avérer utiles pour lutter contre les cambriolages.

-Si vous vous absentez même pour un court instant, verrouillez bien toutes les issues et enclenchez le dispositif d'alarme si vous en possédez un,

laissez une lumière allumée pour laisser penser à une maison habitée.

-Si vous possédez des bijoux de valeur, à valeur sentimentale, ou du numéraire, essayez de les cacher mais pas dans les pièces qui sont systématiquement fouillées comme les chambres, la salle de bains, le bureau et la salle à manger. N'oubliez pas de prendre vos bijoux et mobiliers en photo. Si vous êtes victimes d'un cambriolage, cela vous servira aussi bien pour votre assurance que pour la procédure de déclaration de vol.

-Si un véhicule reste dans la cour ou dans le garage, ne laissez pas les clés dessus ni dans

le vestibule de votre maison.

-Dans la journée, si vous êtes démarchés, ne laissez pas les personnes entrer dans votre habitation. C'est alors l'occasion de faire un éventuel repérage. Pour les arnaques de démarchage à domicile ou téléphonique et qui concernent des travaux, nous vous conseillons de vous rapprochez d'artisans locaux, qui sauront vous conseiller utilement.

-Si un véhicule étranger à votre quartier vous paraît suspect, vous pouvez en relever l'im-

matriculation et contacter la Gendarmerie.

-Vous vous absentez pour plusieurs jours, prévenez vos voisins et signalez votre départ à la Gendarmerie pour qu'une attention particulière soit apportée à votre habitation. Prévoyez aussi que quelqu'un puisse récupérer régulièrement votre courrier, une boîte aux lettres remplie signifiant une absence des propriétaires...

Entre voisins, soyez vigilants.

Restauration Scolaire supplémentaire



Un Point Cantine va être mis en place à compter du 05 janvier 2015 pour accueillir les élèves en surnombre que le collège ne peut pas accueillir pour des raisons de sécurité et de confort.

La fourniture des repas sera faite par le Collège en liaison chaude.

L'objectif de cette création est de proposer un service public équitable

pour tous et une prestation de qualité.

Les enfants, de la petite section de maternelle jusqu'au CE1 inclus, pourront se restaurer dans la salle Souverville. Avec un mobilier adapté, plus de calme et plus de temps pour le repas, les besoins des enfants seront davantage respectés.

Les inscriptions pourront se faire auprès de l'Intendance du Collège.

Activités périscolaires (TAP).

Activités manuelles et sportives, théâtre japonais ou traditionnel, initiation à la musique ou à l'informatique, motricitééveil corporel, ateliers nature et découverte, jeux de société ou collectifs, tirs sur cible, ate-



liers culinaires, intervenants (secouristes, ERDF, ...). Les écoliers de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe pratiquent depuis la rentrée toutes ces activités, et d'autres encore, en supplément de leurs matières scolaires. Visitez le site dédié aux TAP, créé par les élèves : www.tap-ccrs.jimdo.com

Saint-Nicolas à Pontfaverger-M. le 6 décembre

Cette année, nous vous donnons rendez-vous à 15 h sur la place de la Mairie pour accueillir Saint Nicolas. Le cortège ainsi formé passera dans les rues de notre village pour distribuer des friandises aux enfants.

Ne manquez surtout pas la promenade de Saint Nicolas!

(Organisé par Sports et Loisirs)



Nouveau Commerce: Bienvenue!



A compter du 1^{er} décembre 2014, un nouvel institut de beauté ouvre ses portes, au 46 rue Saint Médard à Pontfaverger-M. Permanence Mission Locale
à la Mairie de Pontfaveger-M. :
Nouvel horaire
le vendredi de 9h à 11h30